

# Séance du Conseil Municipal du 29 Mars 2016

Nombre de membres - en exercice : 21  
- présents : 18  
- votants : 19

Date de convocation: 21.03.2016  
Date d'affichage: 21.03.2016

L'an deux mille seize, le vingt-neuf mars, à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Louvois, sous la présidence de Monsieur Philippe RICHOMME, Le Maire.

**Etaient présents : P.RICHOMME, D.BOEVER, F.GALIMAND, M.J.GRANDCOING, F.LEJEUNE-BOEVER, P.CADEL, F.GIANONCELLI, D.BARBIER, S.BRUNET, D.VILLENET, H.GALIMAND, F.LOUVET, A.BORNET, A.CORNU, P.GAILLARD, A.MASSARD et P.JAMIN**

**Etaient excusés : G.BERNADET représentée par P.JAMIN  
P. BILLOUD représenté par D.BOEVER**

**Etaient absents : T. BLANCHE et C.PIERSON**

Mme Delphine BOEVER a été élue secrétaire de séance.  
Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

## **Délibération n°2016-17 : Demande de remboursement de frais d'électricité du local de la boulangerie**

La commune historique de Louvois a participé avec le SIEM au groupement d'achat d'énergie sur le département de la Marne. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre dernier, Direct Energie et Engie sont donc les fournisseurs d'énergie de la commune suivant le type de contrat souscrit. Tous les locaux communaux ont été intégrés à ce marché y compris le local accueillant la boulangerie et toutes ces consommations énergétiques sont réglées par la commune.

Il y a donc lieu de demander le remboursement de la consommation du local de la boulangerie auprès de son gérant et ce à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à demander le remboursement des factures d'électricité du local de la boulangerie.

## **Délibération n°2016-18 : Signature de la convention tripartite avec Direct Energie**

Dans le cadre de la gestion publique, le mode de prélèvement automatique des dépenses de fourniture et acheminement de l'électricité a été mis en place. Cependant afin de procéder à ces futures autorisations de prélèvements de ces factures, il y a lieu de signer une convention tripartite entre la commune, la trésorerie d'Ay et Direct Energie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer et à mettre en place cette convention de tripartite.

## **Délibération n°2016-19 : Amortissement de la subvention d'équipement**

Lors de la création de l'accès sécurisé au groupe scolaire, la commune de Louvois avait versé au Syndicat Intercommunal Scolaire du Val de Livre une subvention d'équipement pour financer ces travaux. Toute subvention d'équipement doit obligatoirement être amortie.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'amortir cette subvention d'équipement d'un montant de 10.523 € sur 5 années.

## **Délibération n°2016-20 : Cimetière municipal de Louvois : reprise de concessions**

Par délibération en date du 29 mars 2016, le Conseil Municipal a décidé la reprise des concessions de plus de 30 ans laissées dans un état d'abandon définitif.

Les procès-verbaux réglementaires ont été réalisés le :

- 1<sup>er</sup> constat : 5 octobre 2012
- 2<sup>ème</sup> constat : 16 février 2016

La liste des concessions concernées par cette opération :

N° empl.	Conc	Nom concessionnaire	Personnes inhumées
12		MORLET – PIERLOT Joséphine	Sans inscription (MORLET Alfred Gabriel) (PIERLOT Jean Louis)
15		LEFEBVRE Paul	Famille LEFEBVRE – BLANRUE (BLANRUE Nicolas Claude)
16		BLANRUE Léon	Sans inscription
17		LEFEBVRE Paul	Famille LEFEBVRE Paul LEFEBVRE – BLANRUE Elisa LEFEBVRE Louis LEFEBVRE – BERTHELEMY Adélaïde
22		CANOT PAMELLE Etienne	Vve GARNIER – BOUSSAC Lucie DELAVIGNE Henriette
24		HANRY Gaston	HENRY – HANRY Françoise Joséphine HANRY Jacques Cyrus HANRY Gaston
26		PIERSON GOUT Auguste PIERSON GANTELET Paul	Famille PIERSON GOUT PIERSON Auguste PIERSON René PIERSON – GOUT Adèle
27		GANTELET Louis	Famille PIERSON – ANTOINE
28		PIERSON Antoine Paul Félix	PIERSON Charles PIERSON Raymond PIERSON Raymond PIERSON Paul
29		GANTELET – BOUDOT Louis	Famille GANTELET – BOUDOT (GANTELET Louise) (GANTELET Edgard)
30		RIDOUX Alexandre Alfred	Famille RIDOUX ARNOULT RIDOUX Jacques Louis
33		Vve DEVARESME PAMELLE Catherine	DEVARESME Félix Auguste DEVARESME PAMELLE Catherine
35		RIDOUX BARTHELEMY Joseph	Famille RIDOUX BARTHELEMY
36		RENAUDIN BOIVIN Ambrosine M. MORLET RENAUDIN	Sans inscription
37		M. MORLET RENAUDIN	Famille RENAUDIN BOIVIN MORLET RENAUDIN
38	38	PAILLARD Amand	Sans inscription
48		SECONDE DEROTIER Albert	Sans inscription
49		MARCHAND PICART Adèle	Sans inscription
51		GUENARD NOEL Alphonse	Famille GUENARD NOEL GUENARD Achille GUENARD Gaston
61	61	HARSIGNY FOURNIER Alphonse	Famille HARSIGNY FOURNIER
62		CHABONAT FORY Lucien	Famille CHABONAT FORY CHABONAT Lucien FORY Eugène
63	63	LANGLOIS VINCENT Auguste	Famille LANGLOIS VINCENT
64			Sans inscription (JOURNEE Léocadie)

66	66	CHERON RIDOUX Marie Joséphine Aglée	Sans inscription
67	62	KERGER CHABONAT Jeanne Juliette	Sans inscription
68			RIDOUX Joseph
69	69	ROYER HERNOUX Marie	Famille ROYER HERNOUX
70		GELOT MARCHAND Blanche	GELOT MARCHAND (PAZUIR Gabrielle) (PAZUIR Boleslav)
71	71	HARSIGNY René	Famille HARSIGNY RUFFIN
72	72	Famille MOLINARD JANOT	Sans inscription
73	73	BAUDETTE Paul	Famille BAUDETTE POTIER
75	75	CHOUBAT Emile	LECLERC PAMELLE
77	77	DUPUIS René	Sans inscription
79	79	FOURNEL PETITJEAN Juliette	Sans inscription
80	80	RIDOUX PLENER Ernest	Sans inscription
81			Sœur MARIE JUSTINE
83			Sans inscription (Abbé PHILIPPON)
84/85	84	L abbé NEVEUX	Sans inscription
88	88	BEAUGERS Alexandre	BENARD Marie Louise
95			Sans inscription (RIDOUX Gaston)
96	38	BEAUFORT Prosper	BEAUFORT BERTHELEMY Eulalie BEAUFORT MAZANGANT Hermine BEAUFORT Prosper DUPUIS Louise
97		BEAUFORT Eugène	Famille RENAUDIN LOUIS RENAUDIN LOUIS Constantine RENAUDIN Remy
102	102	MESSER BRAUX Zelma	Famille MOSSER BRAUX
123	123	PAILLARD	Sans inscription
126			Sans inscription (ROLLINET Lucien)
155	187		KOWALCZYK Christophe
179	194		Sans inscription (TENEGAL Danièle)
184			Sans inscription (MARTIN André)
192			Sans inscription

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la reprise de ces concessions et autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités subséquentes

### **Débat d'orientations budgétaires**

Monsieur le Maire expose les chiffres clé du budget de Val de Livre

En 2015 sur les deux communes historiques :

Dépenses de fonctionnement : 520.358 €

Recettes de fonctionnement : 590.824 €

Capital emprunts : 57.177 €

Autofinancement : 13.289 €

Une analyse de cet autofinancement est faite en fonction des dépenses exceptionnelles de l'année et de l'état de la dette.

- **Arrivée de Philippe BILLOUD**

- Présentation des ratios budgétaires et comparaison avec les moyennes nationales des communes de même strate
- Analyse de l'évolution de la dette et de la capacité d'autofinancement
- Communication des taux historiques et présentation des taux moyens communs à appliquer à la fin du lissage de 12 ans.

Dépenses d'investissement envisagées cette année :

- Réhabilitation de la rue des closeraies (si les subventions sont accordées)
- Embellissement de Louvois et La Neuville en Chaillois (4.400 € HT)
- Accessibilité de la mairie de Louvois : étude à réaliser pour demande subvention sur fonds spécifiques mis en place
- Achat de panneaux (7.500 € HT)
- Achat d'un kit d'élagage (885 € HT)
- Travaux de chauffage de l'église (possibilité de prise en charge par la CCGVM)
- Mur du cimetière de Tauxières Mutry (10.800 TTC, TVA récupérable)
- Mur de l'école de Louvois (devis à établir)
- Etude RD34
- Construction d'un ossuaire suite à la reprise des tombes

**Délibération n°2016-22 : Construction d'une unité de méthanisation sur la commune de RECY avec un épandage sur la commune de VAL DE LIVRE – territoire de LOUVOIS – Enquête publique**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une enquête publique est ouverte du 29/02/2016 au 02/04/2016 concernant la demande d'autorisation unique d'exploiter une unité de méthanisation sur la commune de RECY présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ du CHALONNAIS avec épandage sur la commune de VAL DE LIVRE territoire de LOUVOIS.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur l'ensemble du projet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal s'est attaché à formuler les remarques suivantes concernant l'épandage des boues sur la commune de VAL DE LIVRE territoire de LOUVOIS :

- Un épandage des boues prévu au dossier est situé sur un terrain en bordure du ruisseau « La Livre » ce qui présentera des risques de passage des eaux de ruissellement dans le milieu naturel ;
- Un épandage des boues prévu au dossier est situé sur un terrain en bordure d'une zone « Natura 2000 » et à l'arrière d'une zone urbanisée.

Ces remarques seront également portées sur le registre d'enquête publique

**Questions diverses**

- Véolia/CCGVM : plaques d'égout rue de la Vicomté et rue de Verzy à vérifier car ouverture intempestive.
- Demande de comptage des véhicules sur la RD9 suite à l'installation des Transports Lebrun
- Présentation des panneaux liés à la commune nouvelle
- Présentation du panneau mis en place au terrain multisports
- Participation citoyenne : réunions publiques  
19/04 à 18 h 30 : Salle des Fêtes de Louvois  
20/04 à 18 h 30 : Foyer Rural de Tauxières Mutry

**Délibération n°2016-21 Accord financier entre Mme Isabelle Cochut et la commune de Val de Livre :**

Dans le cadre des travaux rue des Closeraies, il est nécessaire d'effectuer des reprises de terrain chez les riverains. Pour la reprise de terrain concernant Mme Isabelle COCHUT, il est nécessaire de déplacer son grillage et d'arracher ces thuyas.

Monsieur le Maire rapporte qu'il a rencontré Mme COCHUT et qu'elle lui a indiqué qu'elle ne s'opposait pas à cette reprise mais qu'elle souhaitait effectuer elle même ces travaux et qu'elle souhaitait remplacer son grillage par un mur.

Après réalisation de devis, Monsieur le Maire propose la prise en charge d'une partie de ces travaux à hauteur de 5000 € TTC correspondant au démontage du grillage, à l'arrachage des thuyas et à la mise en place d'un nouveau grillage, Mme COCHUT prenant donc à sa charge la différence entre une clôture grillagée et un mur.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la mise en place de cet accord financier. Une convention décrivant cet accord sera signée entre les deux parties.

- Communication de l'édito à paraître dans le prochain bulletin
- Préciser que Louvois ne dépend plus dans la Gendarmerie Taissy/Beaumont mais de Dizy
- Demande d'occupation de la Grande Ecole par A. BORGNET (Groupe Musical « Arrière-Pays »)
- David BARBIER manifeste son désaccord sur la mise à disposition gratuite de la petite école à la Banque Alimentaire : Mme le Maire déléguée précise qu'en contre partie la commune de Louvois ne verse pas de subvention à cette association.
- Stéphane BRUNET rappelle qu'il existe un comité des fêtes dans la commune historique de Tauxières Mutry. Il propose de faire le point sur d'éventuelles personnes qui souhaiteraient le reprendre. Un flyer sera distribué dans les boîtes aux lettres pour recenser d'éventuelles bonnes volontés. Dans le cas contraire, il y aura dissolution et clôture du compte bancaire
- Fête patronale à Tauxières Mutry : 2 et 3 juillet 2016 – plus de sono par mesure d'économie (900 €), trouver musique pour la retraite aux flambeaux du samedi soir, le dimanche animation avec la fanfare « en attendant Paulette » pour environ 1.000 € pour 7 musiciens, la buvette sera tenue par le club de foot du Val de Livre le samedi soir et le dimanche
- Repas des Anciens : Il n'est pas possible de se rendre à « Pré en bulles » (salle trop petite)
- Philippe BILLOUD fait remarquer qu'il y a de gros problèmes de connexion à internet sur notre territoire et demande ce qu'il est possible de faire. Monsieur le Maire indique qu'il a envoyé un courrier au SIEM qui est en charge du développement numérique sur le département afin d'étudier ce qu'il est possible de faire sans pénaliser le plan numérique 2020. Une réponse est espérée prochainement.
- Fête du Parc : la commune aura une équipe (ou plus...) pour la course à savon, jeux de force, jeux d'adresse, jeux de réflexion....

Séance levée à 21 h 15